

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2017

Présents-es :	M. René GISIGER, Président
	Mmes Corinne BAUDET, Geneviève MAYTAIN et Bénédicte DE RAEMY
	MM. David BEDERT, Bastien BLANCHARD, Christian CHEYROUX, Steve DELAUDE, Thomas GAUDIN, Stéphane HILTY, Michel MOUTON, Philippe ROUX, Stéphane SCHWEIZER et Philippe SIMON
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE, Secrétaire général
Conseil administratif :	M. Christian GORCE, Maire MM. Fernand SAVIGNY et Yves Marie TRONO, Conseillers administratifs
Excusés :	Mmes Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Simone BOWMAN (Vice-présidente), Laurence FERNANDEZ-PAGE et Prisca WASEM, M. Raphaël PRINA
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal, ainsi que du compte-rendu des décisions de la séance du 23 mars 2017 ...	2
Adoption du compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 23 mars 2017	2
B. Communications du Bureau du Conseil municipal	2
a) Dates des prochaines séances du Conseil municipal (2e semestre 2017)	2
b) Bureau du Conseil municipal – période 2017 /2018	2
c) Réception du Conseil municipal de Bardonnex	3
d) 1er tournoi de football et 3e tournoi de pétanque des élu(e)s genevois(e)s	3
C. Propositions du Conseil administratif	3
1. Présentation des comptes communaux 2016	3
C. Communications de l'Exécutif	4
1. Divers	4
a) Création d'une nouvelle association communale « Deep Freedive »	4
M. Trono annonce la création de cette association à but non lucratif dont l'objectif est de développer la pratique de la plongée en apnée. Elle utilisera la piscine de l'école, en accord avec l'Hippocampe Club.....	4
b) Dépassement de budget.....	4
i. Levée des déchets de jardin au ch. du Pont	5
ii. Poubelles au bord de l'Aire	5
iii. Toilettes dans les espaces publics	6
D. Propositions individuelles & questions	9
1. Chemin du Cimetière	9
2. Surface commerciale du projet Bourgeois	9
3. Repas des Commissions.....	9
4. Projection de Wild Plants	10
5. Visite d'entreprise au Centre de réadaptation des rapaces.....	10

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président, M. René Gisiger, souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue M. Christian Gorce, Maire et MM. Yves Marie Trono et Fernand Savigny, Conseillers administratifs. Il excuse les absences de Mmes Blatter Barros Da Silva, Bowman (Vice-présidente), Fernandez-Page et Wasem, ainsi que de M. Prina. Il salue le public présent (une personne).

Il ouvre la séance à 20h02.

A. Adoption du procès-verbal, ainsi que du compte-rendu des décisions de la séance du 23 mars 2017

Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2017

P. 6, 5^e paragraphe, 2^e phrase, modifier : *Le problème est que les Autorités, par rapport à la Commission des monuments et sites, ne sont pas considérées comme ~~ayant de la force~~ étant compétentes. Le juge estime que les élus ne connaissent rien du tout à la préservation des monuments et sites et adopte systématiquement la position de la Commission, composée de gens **par définition** hautement compétents en matière de préservation.*

P. 11, 1^{er} paragraphe, 2^e phrase, modifier : *Il rappelle que le **PDCom** ~~PDCant~~ est une vision stratégique qui engage pour 10 à 15 ans, (...)*

P. 11, 4^e paragraphe, 1^{ère} phrase, ôter le C à LATC : *(...) mais au résultat de la votation sur la LATC, la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire, (...)*

P. 12, 8^e paragraphe, 5^e phrase, modifier : *Mais, comme le rappelle M. ~~Savigny~~ **Trono**, il faut voir le chemin accompli depuis le début du PDCom : la commune a su ~~préserver~~ **défendre** l'emplacement de son développement en direction de Plan-les-Ouates, (...)*

P. 12, 8^e paragraphe, dernière phrase, modifier : *Et il faut le faire avec le mandataire et ~~lui demander~~ **exiger**, quand on fixe une séance, qu'il soit présent.*

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2017 est accepté par 10 voix « pour », aucune voix « contre » et trois abstentions.

Adoption du compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 23 mars 2017

Mme Baudet signale une coquille dans la deuxième décision. Supprimer et modifier : *Décidé, par 13 voix « pour » et deux abstentions, ~~le Conseil municipal entérine~~ **d'entériner** la proposition de la Commission ad hoc Maison de la douane de désigner les conseillères municipales*

Ainsi modifié, le compte-rendu des décisions et délibérations prises lors de la séance du 23 mars 2017 est accepté par 10 voix « pour », aucune voix « contre » et trois abstentions.

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

a) Dates des prochaines séances du Conseil municipal (2e semestre 2017)

Le Président communique les dates des prochaines séances du Conseil municipal comme suit :

Judi 21 septembre, jeudi 19 octobre (présentation du budget 2018), jeudi 16 novembre (adoption du budget 2018) et jeudi 14 décembre 2017.

b) Bureau du Conseil municipal – période 2017 /2018

Le Président invite les deux listes à présenter des candidat-e-s pour le Bureau du Conseil, qu'il faudra élire lors de la prochaine séance du Conseil. Le Bureau est élu pour la période allant du 1er juin 2017 au 31 mai 2018.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Comme M. Delaude demande si le Bureau actuel se représente, le Président répond que le Conseil municipal est libre d'élire qui il le souhaite parmi ses membres.

c) Réception du Conseil municipal de Bardonnex

Le Président rappelle la date pour cette réception : le 11 mai 2017 sur place, au Lieu de vie intergénérationnel.

A 20h15, une deuxième personne vient s'installer dans le public.

d) 1er tournoi de football et 3e tournoi de pétanque des élu(e)s genevois(e)s

Le Président rappelle ce tournoi qui aura lieu le dimanche 11 juin 2017 et charge M. Hilty de trouver les footballeurs, hommes et femmes, qui représenteront la commune à ce tournoi organisé à Vessy. Le délai d'inscription étant court, M. Nierlé va en demander une prolongation.

C. Propositions du Conseil administratif

1. Présentation des comptes communaux 2016

La parole est donnée à M. Savigny, qui présente les comptes. Il rappelle que les Conseillers municipaux ont reçu tous les documents utiles pour préparer cette séance. Dans la colonne intitulée « Commentaires sur les comptes 2016 », sont indiqués en rouge les dépassements, en bleu les économies, qui ont été réalisées dans le compte de fonctionnement.

M. Savigny passe en revue les différentes rubriques et fonctions du compte de fonctionnement 2016. Il invite les Conseillers municipaux à l'interrompre pour poser les questions qu'ils souhaitent pendant sa présentation. Lui-même apporte les commentaires complémentaires suivants :

Rubrique 14.331 / Incendie et Secours - Amortissement patrimoine administratif : M. Savigny informe que l'économie d'environ CHF 17'000.- par rapport au budget provient du fait que le Conseil municipal a voté, à la fin de l'année 2015, une série d'amortissements complémentaires qui diminuent la valeur des investissements et qui diminuent l'amortissement enregistré en 2016 alors que le budget 2017 avait déjà été élaboré. M. Savigny informe que cela se reproduira dans plusieurs lignes, le résumé de l'impact de ces amortissements complémentaires 2015 est donné dans le tableau des amortissements.

Rubrique 62.331 / Routes communales – Amortissement patrimoine financier : M. Savigny explique que cette ligne compte un montant de plus de CHF 267'000.- que budgété, lié à un amortissement ordinaire dont le début a pu être intégré dans les comptes 2016 car les travaux des routes planifiés de longue date ont pu démarrer rapidement. Le début de l'amortissement ordinaire avait été déplacé dans le budget 2017. Les travaux ayant avancé plus rapidement, l'amortissement ordinaire a pu être réinscrit dans l'année indiquée dans la délibération, soit 2016, mais sans que le montant ne soit prévu dans le budget 2016. Cette décision a pu être prise car le résultat le permettait, par des économies et aussi par les effets techniques liés à des diminutions importantes des provisions dans le domaine de la fiscalité, par rapport à des estimations communiquées par l'administration fiscale cantonale.

Rubrique 71.331 / Protection Aménagement Environnement – Amortissement patrimoine administratif : M. Savigny indique que les travaux des collecteurs ont précédé ceux des routes et, comme tout a été plus rapide pour les routes, donc aussi pour les collecteurs, l'amortissement ordinaire a pu s'aligner sur la décision initiale du Conseil municipal pour un début d'amortissement en 2016.

Rubrique 90.330 / Finances et Impôts – Perte sur débiteurs : Les pertes sont négatives, car, dans ce compte de charges, des dissolutions de provisions ont été enregistrées pour un montant important. Par rapport aux CHF 200'000.- de charges, on a une charge négative de CHF 400'000.-, ce qui donne CHF 600'000.- de différence par rapport au budget. M. Savigny explique que la commune a maintenu la même approche en 2016 qu'en 2015 pour la détermination des provisions. Elle a bénéficié d'un grand rattrapage de l'administration fiscale. Le pourcentage de ce qui a réellement été taxé dans les années antérieures ayant augmenté, le risque lié à l'estimation s'est réduit, ce qui a impliqué une diminution des provisions. Cela peut expliquer en partie les rubriques 90.400 / Impôts sur revenu et fortune et 90.401 / Impôts sur le bénéfice et le capital, puisque ces comptes enregistrent les corrections positives des personnes physiques (+ CHF 200'000.-) et des personnes morales (+ CHF 220'000.-).

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Au total, la commune a des charges de CHF 10'071'100.- par rapport à des charges inscrites au budget de CHF 10'389'000.-, des recettes de CHF 11'118'000.- par rapport à des recettes inscrites au budget de CHF 10'548'500.-, ce qui donne un boni de CHF 1'047'115.15, de CHF 888'000.- supérieur à ce qui avait été inscrit au budget 2016.

M. Gaudin relève que chaque année, la commune s'inquiète au moment du budget mais que les comptes sont toujours meilleurs que prévus.

M. Savigny relève que l'on sait de manière absolue que les charges vont augmenter dans les années qui viennent, et aussi de manière absolue, que les recettes vont diminuer.

M. Savigny parcourt ensuite le compte des investissements, ainsi que les moyens de les financer, sans que cela ne soulève de questions.

Le Président remercie M. Savigny ainsi que M. Nierlé pour le travail accompli. Ils sont chaleureusement applaudis.

M. Savigny présente ensuite des diapositives représentant les comptes 2016 de manière graphiques et dynamiques, ceux-ci étant représentés dans des diagrammes incluant les années précédentes.

M. Cheyroux demande si la part estimée des recettes fiscales par l'administration fiscale cantonale, assez conséquente, provient du seul retard de traitement des déclarations ou s'il s'agit d'une tactique de l'Administration fiscale cantonale.

M. Savigny répond qu'une taxation peut ne pas être prise en compte car elle est contestée. Ici, le pourcentage n'est pas celui du nombre de contribuables taxés par rapport au total des contribuables mais celui de la production fiscale faisant l'objet de taxation par rapport à la production fiscale totale estimée. Certaines déclarations sont compliquées à faire, donc prennent du temps à être rendues et aussi à être traitées. M. Savigny ne pense pas qu'il y ait une stratégie de l'Administration fiscale cantonale à ce sujet. Aujourd'hui, l'automatisation des déclarations fiscales accélère aussi leur traitement.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie encore une fois MM. Savigny et Nierlé. Il ajoute que la Commission des finances va se pencher sur ces comptes et rendra son rapport pour la prochaine séance.

C. Communications de l'Exécutif

1. Divers

a) Création d'une nouvelle association communale « Deep Freedive »

M. Trono annonce la création de cette association à but non lucratif dont l'objectif est de développer la pratique de la plongée en apnée. Elle utilisera la piscine de l'école, en accord avec l'Hippocampe Club.

Le Président demande s'il y a un volontaire pour être délégué auprès de cette association.

M. Cheyroux se propose, sa candidature est approuvée tacitement.

b) Dépassement de budget

M. Gorce informe que le Conseil administratif été approché par la Paroisse catholique romaine de Plan-les-Ouates et Perly-Certoux pour participer à des travaux sur la toiture de la crypte, qui présente des infiltrations importantes. En 2011, la commune avait été sollicitée pour participer à des travaux sur la chaufferie de la Chapelle. A cette date, le Conseil municipal avait accordé une aide au titre de maintien et de préservation d'un bâtiment du patrimoine communal. Les travaux actuels sont devisés à CHF 21'5000.-, le Conseil administratif propose d'accorder son aide à hauteur de CHF 5000.- pour la toiture. Cela n'étant pas prévu dans le budget, cela représente un dépassement.

M. Trono précise que ce montant représente environ 20% de l'enveloppe globale, soit le même ordre de grandeur que l'aide apportée précédemment.

M. Gorce ajoute que cet ordre de grandeur ne deviendra pas systématique.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

c) Réponses aux questions individuelles

i. Levée des déchets de jardin au ch. du Pont

M. Gorce revient sur la question de M. Simon, qui avait constaté que ses déchets de jardin n'étaient pas levés selon le bon horaire. Après enquête auprès du transporteur, il s'avère que celui-ci avait adopté une facilité par rapport à la levée des déchets de jardin dans ce chemin, qui sera corrigée par l'entreprise. Les déchets devraient être relevés le bon jour selon le calendrier des déchets.

M. Simon confirme avoir observé la levée de ses déchets de jardin depuis 2 ou 3 semaines à la date correcte.

ii. Poubelles au bord de l'Aire

M. Gorce rappelle la demande faite d'installer des poubelles au bord des tables dans l'espace de pique-nique du bord de l'Aire à proximité du pont de Certoux. M. Gorce informe que la demande a suscité la réticence de l'administration communale, qui a indiqué n'avoir pas constaté de dépôts de déchets à cet endroit, les gens reprenant chez eux leurs détritrus. Finalement, des poubelles ont été installées à côté des tables et depuis, on observe une quantité importante de déchets dans les poubelles, mais aussi et surtout autour des poubelles, en amas. M. Gorce indique que le retrait des poubelles a donc été décidé et qu'un gros container de 800 l soit posé dans la zone. L'emplacement exact doit être trouvé puisque la Convention signée avec l'Etat implique la consultation de l'Etat pour la mise en place d'un tel container.

M. Delaude demande si le nouveau container est adéquat en termes de volume.

M. Gorce montre les photos des déchets dans et autour des poubelles. La poubelle est certes trop petite mais davantage de levées n'est pas envisageable, d'où l'idée de mettre un container plus volumineux.

M. Hilty demande s'il y aura possibilité de faire du tri, en continuité avec la politique communale.

M. Gorce précise qu'il y a un problème d'espace. Concernant l'aménagement de poubelles de tri, un écopoint est créé à côté, vers le Couvert.

M. Hilty doute de l'utilité de l'écopoint si l'on met un container plus près de l'espace de pique-nique.

M. Gorce revient au point de départ, qui était que la zone restait propre sans poubelles. Là, on parle d'en mettre une ou plusieurs... alors que les gens, selon le constat qui en a été fait, repartent chez eux avec leur déchets et font leur tri à domicile.

M. Hilty serait donc favorable à ce qu'on enlève carrément les poubelles.

M. Trono demande que le Conseil municipal tranche clairement pour ou contre les poubelles.

M. Simon relève que la demande de mettre des poubelles dans cet endroit portait sur des poubelles similaires à celles qu'on trouve au tennis, avec tri des déchets en un seul point. Il relève que si la situation sans poubelle prévaut, il faudrait alors mettre un panneau d'information pour indiquer l'écopoint du Couvert comme endroit où déposer ses déchets. La même chose devrait être faite derrière les tennis.

M. Delaude suppose que les gens vont à cet endroit en voiture. Ils la garent sans doute vers les tennis. Par conséquent, en partant, les gens iraient vers les tennis, par une sorte de flux naturel. Dès lors, envoyer les gens jeter leurs déchets à l'écopoint des tennis fait sens.

M. Cheyroux rappelle que, dans le cadre de la Commission Environnement et Développement durable, la réflexion en cours est de mettre en place dans les lieux de manifestations des poubelles de tri. A la réflexion, le fait de supprimer les poubelles et de responsabiliser les usagers par une communication est pertinent et moins coûteux.

M. Gorce ajoute que le type de poubelles installé dans cet espace était celui correspondant au stock de la commune. Même si des poubelles de tri sélectif avaient été mises en place, le résultat des tas de déchets au pied des poubelles aurait été le même.

Comme le Président demande à M. Cheyroux de répéter sa position, M. Cheyroux demande que des panneaux incitant la population à reprendre leurs déchets avec eux soient posés. Il remercie l'administration d'avoir mis des poubelles même non adaptées pour répondre à la demande, même si celle-ci n'était pas pesée dans tous ses aspects.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président fait part d'une expérience qu'il a vécue au niveau professionnel. Dans son entreprise, il a été décidé de supprimer les poubelles des bureaux individuels et de les remplacer par des centres de tri installés par étage. Les gens ont rapidement répondu favorablement et ont jeté leurs déchets directement dans les bonnes poubelles.

M. Trono rappelle que l'accès à l'écopoint sera difficile jusqu'à fin mai, pour cause de travaux.

M. Gorce synthétise la discussion : il semble donc que le statu quo soit plébiscité, c'est-à-dire absence de poubelles, avec présence de panneaux indiquant l'emplacement de l'écopoint le plus proche, qui est celui du Couvert. Selon la convention signée avec l'Etat, l'installation de containers à ordures sur le site est autorisée mais doit être soumise à l'autorisation de l'Etat, de même que des panneaux de communication. M. Gorce rappelle que le respect de l'espace naturel avait déjà empêché la réalisation d'un parcours Vita dans cette zone, car cela impliquait un panneau d'explication à chaque étape, ce qui créait de la pollution visuelle.

M. Bédert suggère que les poubelles enlevées au bord de l'Aire puissent être mises vers la patinoire, car il manque de poubelles à cet endroit-là.

M. Gorce propose alors de mettre là des poubelles de tri sélectif colorées, comme il y en a au parc Quédan.

D'accord avec le résumé de la situation présenté par le Président, qui a repris celui de M. Gorce, l'assemblée accepte sans vote l'idée d'équiper les abords de l'école avec des poubelles de tri sélectifs.

iii. Toilettes dans les espaces publics

M. Gorce rappelle que, lors de la présentation du budget, un arbitrage avait consisté à couper une ligne initialement prévue pour l'installation de toilettes publiques sur la commune. M. Cheyroux, qui n'était pas présent lors de cette présentation, était revenu sur cette coupe à la séance suivante, en reposant la question sur la suite à donner par rapport aux toilettes publiques. Le Conseil administratif a donc cherché un certain nombre de réponses, mais s'est aussi posé la question de la mission qui lui était confiée. M. Gorce relève que, si M. Cheyroux a fait comprendre que cette question lui tenait à cœur, le Conseil administratif a peu entendu le Conseil municipal manifester son soutien à cette demande.

M. Gorce précise que les WC de la Mairie, de la buvette du foot et de l'école, à certains horaires, sont ouverts au public. Pour le surplus, le Conseil administratif a recherché des solutions.

M. Gorce présente des documents montrant un WC chimique, dont le coût de location est de CHF 100.-/semaine et de CHF 50.- pour un nettoyage par semaine. Si l'on veut augmenter cette fréquence de nettoyage à une fois par jour, il faut compter CHF 50.-/h de nettoyage, ce qui représente, additionné, une dépense de CHF 400.-/semaine. Multiplié par l'année, on parvient à CHF 20'000.- de dépense par an. Un autre modèle est celui de WC autonettoyant simple, valable aussi pour personne handicapée, dont le coût est de CHF 63'000.-, auxquels il faut ajouter éventuellement des options, comme une enseigne lumineuse, des revêtements de façades en bois, etc. soit quelques milliers de francs en plus. Ces coûts n'incluent pas ceux des travaux de génie civil, s'il faut tirer une conduite d'eau, d'électricité, etc. Un second modèle, plus complet, avec des WC séparés pour handicapés, a un coût de CHF 82'000.-, auxquels il faut ajouter les coûts annexes énoncés avant. Le système autonettoyant se déclenche tout seul, soit après chaque passage, soit à horaires réguliers. Mais une société doit malgré tout passer pour contrôler que tout se passe correctement.

Répondant à une demande de M. Gaudin, M. Gorce informe que le coût d'entretien n'a pas été estimé, ni non plus celui des produits utilisés et de l'eau consommée.

M. Gorce présente encore le modèle de toilettes sèches, d'un coût de CHF 26'000.-, mais qui a un entretien plus lourd.

M. Gorce souligne que le Conseil administratif n'est pas allé plus loin que la collecte des modèles et de leurs coûts. Pour aller plus loin, il souhaiterait connaître la position du Conseil municipal sur la nécessité de tels équipements pour notre commune, et avoir un mandat clair de sa part sur les emplacements, les horaires, etc., compte tenu des éléments donnés ce soir des investissements à consentir.

Le Président souligne que Perly-Rock a loué deux WC chimiques pendant leur manifestation, ce qui a bien réglé le problème des WC au Couvert.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gaudin indique qu'il ne voit pas, personnellement, le problème mais au vu des déchets jetés dans les poubelles, et notamment des canettes de bière, il pense certain que des gens ne tiennent pas une soirée de pique-nique au bord de l'Aire sans devoir se soulager quelque part. Il se demande quel est le problème réel posé, hormis celui d'être amendé, par des gens qui urinent dans la nature. De plus, de son expérience, il lui semble qu'une fois sur deux, les WC chimiques publics dans des villes sont hors service. Il voudrait aussi savoir quelle est la longévité de ces installations.

M. Bédert abonde sur le fait que, pour des manifestations, des WC chimiques sont une bonne solution, mais sur une longue durée, la gestion paraît difficile.

M. Mouton demande si les employés communaux ont évoqué un réel problème posé par l'absence de WC publics dans la nature.

M. Gorce répond que le seul endroit qui suscite quelques remarques, c'est le parc Quédan.

M. Trono ajoute que c'est un endroit très utilisé par des enfants. Un panneau indiquant les toilettes les plus proches, à la mairie, est mis.

M. Gorce souligne qu'au Parc Quédan, la zone est agricole, une autorisation de construire pour des WC autonettoyants, et encore plus pour les raccordements eau et électricité, ne serait pas accordée. Seule solution à cet endroit, ce sont des WC amovibles et provisoires.

M. Delaude estime qu'il faut savoir où mettre des WC sur la commune. Il est d'accord avec M. Bédert, des WC chimiques ne vont que pour une courte période. Il a de la peine à imaginer de tels WC pendant six mois, sans voir surgir des problèmes après quatre jours. L'option WC chimiques n'est donc pas viable après quelques jours. Pour les autres WC, les coûts lui semblent relativement élevés. L'idée d'utiliser les WC existants et de les faire nettoyer par une entreprise lui paraît avoir un ratio coût-utilité plus acceptable.

Sur sollicitation de M. Gaudin, qui indique que jamais personne ne lui a fait part d'un problème lié à l'absence de WC dans la commune, M. Cheyroux reprecise le contexte de sa demande. Il relève que la vie communale s'oriente vers la présence de personnes toujours plus nombreuses vers l'extérieur, notamment les abords de l'école et les bords de l'Aire puisqu'ils sont aménagés. Il faut donc prévoir et aménager des infrastructures pour répondre à ces besoins de foule et de quantité de gens. Notamment à l'école, il faut utiliser les WC existants de manière plus efficace, en dehors des horaires scolaires.

Répondant à M. Gaudin, qui le relance sur la généralisation de ce problème, M. Cheyroux explique que oui, des personnes lui ont parlé de ce problème et que des personnes lui ont signalé leur impossibilité d'uriner le soir ou quand l'école est fermée. Pour le bord de l'Aire, il a lancé la réflexion des toilettes sèches à titre préventif, pour quand les gens seront là. A moyen et long terme, il ne voit pas qu'on ne doive pas résoudre l'absence de toilettes sèches. Les WC du Couvert lui paraissent éloignés de l'aire de pique-nique.

M. Gaudin pense qu'il s'agit d'un faux problème, d'autant plus au vu des prix qui ont été articulés. Il demande à M. Gorce si la fréquence d'entretien de WC fixes est règlementée.

M. Gorce répond que vraisemblablement, elle ne l'est pas. Mais, poursuit M. Gorce, à partir du moment où on les laisse ouvert, il faut maintenir un niveau d'hygiène acceptable, soit des passages assez fréquents pour le nettoyage. Le montant de ces nettoyages avaient été chiffrés, M. Gorce l'indique de mémoire, à CHF 70'000.- annuels.

M. Bédert informe que les WC publics du foot, dont le nettoyage n'est pas du ressort du FCPC, sont ouverts du vendredi soir au dimanche soir. Il estime que celui qui doit s'y rendre le dimanche à 17h a bien du courage.

M. Gorce souligne que, quel que soit le modèle de WC retenu, il ne faut pas négliger le nettoyage. Sans cela, très rapidement, les plaintes des usagers afflueront et il faudra de toute façon ajouter des entretiens à un rythme élevé, qui ont un coût. Donc, il faut dès le départ envisager des coûts d'entretien, via une société spécialisée ou via la fourniture d'équipements spéciaux en location pour faire ce nettoyage.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gaudin rappelle qu'on s'adresse plutôt aux communiens. Avant de partir au pique-nique, on peut aller aux WC chez soi et y retourner en voiture si un besoin survient pendant un pique-nique. Il propose qu'on laisse passer une saison pour voir si le besoin de WC est réel ou non dans cette aire de pique-nique. Il indique ne pas être sûr qu'il puisse défendre un investissement pour des WC aujourd'hui.

Le Président se demande comment font les autres communes.

M. Roux explique qu'un collègue qui était en charge des nouvelles aires de pique-nique du canton de Genève a une grande expérience des toilettes sèches. Il y a des WC secs à Collex-Bossy, à Versoix, et cela fonctionne très bien.

M. Simon revient sur la question de M. Gorce, qui souhaitait savoir si le Conseil municipal va de l'avant avec cette question de WC. Il trouve que la discussion s'éparpille. Lui-même, vivant à côté de cette place de pique-nique, il indique qu'elle a toujours été très fréquentée et parfois bruyante. Il estime que ce n'est pas les trois tables en plus qui généreront une augmentation de la population à cet endroit.

Comme M. Gaudin lui demande s'il a constaté des nuisances liées à l'absence de WC, M. Simon répond qu'il n'a pas connaissance de ce type de problème, la situation va bien.

M. Delaude, revenant sur la portée du problème, indique que si l'on demande aux gens s'ils souhaitent des WC à l'aire de pique-nique, ils diront sans doute oui, même si M. Delaude doute qu'ils en aient réellement besoin. Il indique avoir surtout entendu des demandes pour des WC ouverts aux abords de l'école, mais pas sur le reste de la commune.

Le Président rappelle que la discussion sur ce sujet dure depuis une demi-heure alors que la discussion sur les comptes a duré une heure. Il invite à parvenir à une conclusion entre poursuivre les études ou attendre une saison. Mais, pour sa part, il estime que les expériences des autres communes, comme la relaté M. Roux, mériteraient d'être connues.

M. Gorce fait remarquer que cela serait poursuivre les études. Il propose aussi une troisième solution qui serait de dire non tout court à la poursuite du projet.

M. Hilty estime qu'on se complique la tâche. Les infrastructures sont déjà là. Les WC du Couvert de Certoux conviennent très bien pour les pique-niqueurs, il faut les laisser ouverts le week-end, comme ceux du foot.

Le Président rappelle les coûts d'entretien, M. Hilty estime qu'ils seraient moindres que ceux de l'achat de WC.

M. Gaudin fait remarquer que c'est la 3^e ou 4^e séance du Conseil municipal au cours de laquelle on parle toilette, il trouve cela hallucinant.

Pour M. Cheyroux, toutes ces interventions expriment un souci de discernement. La problématique des toilettes sur l'école est de les rendre plus efficaces le week-end et le soir, ce qui est un premier cas d'étude. Au Quédan, il y a déjà des traces d'engrais humain, donc une position doit être prise, soit en faveur d'une installation légère, mobile ou résidente, par un complément d'étude sur les projets évoqués par M. Roux, soit aussi par l'utilisation des WC de la Chapelle ou de la Mairie, qui est à étudier pendant le week-end et les vacances. Le troisième élément, c'est en bas, au bord de l'Aire, là, ce serait bien qu'il y ait des WC mais on peut faire preuve de discernement, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il y a du monde, donc on peut attendre la fin de l'été pour voir si l'état de la pelouse est satisfaisante, on peut repousser la réflexion d'un an.

Le Président résume les propositions de M. Cheyroux : étudier l'ouverture prolongée à l'école, étude de l'installation de WC secs au Quédan, et à l'Aire, on garde le statu quo pour l'instant. Puis, il demande si le Conseil municipal est pour l'abandon de l'étude pure et simple de cette question de WC sur la commune.

M. Delaude suggère que le vote soit proposé pour chaque proposition de M. Cheyroux.

M. Gaudin revient sur la question des WC à l'école et indique que le chiffre de l'entretien était déjà connu.

M. Trono rappelle que c'est un entretien 7j/7, toute l'année.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gorce précise qu'il fera chiffrer à nouveau l'estimation de cet entretien, qui sera resoumise au Conseil municipal car rien n'est prévu au budget à cet effet.

M. Bédert invite à rajouter au budget le vol du papier WC, car c'est un véritable coût !

Le Président résume à nouveau les objets proposés au Conseil : ouverture des WC de l'école avec entretien 7j/7 ; étude de l'installation au Parc Quédan de WC secs ; statu quo à l'Aire. Il demande qui soutient cela.

M. Delaude demande s'il ne faut pas introduire une notion de saison, car tout n'est pas utile toute l'année.

M. Hilty demande s'il ne faudrait pas renvoyer ce sujet en Commission.

Le Président estime qu'il faut en terminer avec ce sujet. Revenant sur l'intervention de M. Delaude quant à la saisonnalité, il suggère que M. Gorce revienne avec les coûts d'entretien pour un mois, le Conseil décidera ensuite s'il accepte cet engagement pour 6 mois ou plus.

Comme le Président revient sur le fait qu'il faut décider entre les propositions de M. Cheyroux, M. Gaudin intervient pour proposer aussi une décision sur le statu quo, sans inscription au budget de rien pour l'instant.

M. Gorce suggère que le statu quo soit soumis au vote en premier.

Le Président met le statu quo aux voix.

Par 12 voix « pour », 1 voix « contre » et aucune abstention, le Conseil municipal décide de garder le statu quo en matière d'horaires d'ouverture de WC publics sur la commune.

d) Mise en location des logements du Lieu de vie intergénérationnel

M. Gorce annonce que les 23 logements du Lieu de vie intergénérationnel sont mis en location. Un flyer sera distribué aux communiens, qui décrit le programme des logements et la procédure d'inscription à suivre. Sur le site internet de la commune, d'autres informations complémentaires sont à lire. Dans les Pages jaunes et sur le site internet www.perly-certoux.ch figurent aussi la mise au concours du poste de concierge de cet ensemble immobilier. M. Gorce informe que le Conseil administratif a mandaté la régie Edouard Brun & Cie SA pour gérer le parc de logements.

D. Propositions individuelles & questions

1. Chemin du Cimetière

M. Simon demande ce qu'il en est de sa fermeture.

M. Trono annonce qu'on est à bout touchant. Suite à la délivrance de l'autorisation, l'enquête publique est affichée dans les panneaux officiels. Si aucun recours n'est fait, la commune est prête à mettre en place le mobilier urbain.

2. Surface commerciale du projet Bourgeois

M. Delaude demande si la régie Brun est également en charge de la location des surfaces commerciales du projet. Le Conseil administratif lui répond que non.

3. Repas des Commissions

M. Gaudin demande que les Conseillers municipaux lui disent s'ils ne viendront pas, pour qu'il puisse finaliser la réservation.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

4. Projection de Wild Plants

M. Cheyroux résume la soirée organisée autour de la projection du documentaire « Wild Plants », qui a réuni une trentaine de personnes, la cheffe opératrice du film ainsi que divers jardiniers intéressés, et qui suscité une bonne discussion sur le sujet des jardins communautaires.

M. Gorce précise que le modérateur, M. Cheyroux, a très bien animé la soirée, qu'il a trouvé très bonne.

Le Président regrette le faible nombre d'habitants et de Conseillers municipaux participants à cette soirée.

5. Visite d'entreprise au Centre de réadaptation des rapaces

M. Delaude remercie M. Gaudin pour l'organisation de la visite de ce centre, qui a réuni beaucoup de Perlysiens. Il se demande si la commune ne pourrait pas faire un don à cette association, qui fait un très bon travail et qui se trouve dans une commune voisine, mais très proche de la nôtre.

M. Gaudin précise que l'apéritif était organisé par le Centre, la commune l'a payé généreusement, c'est une sorte de don. Mais le Centre a des collaborateurs qui peuvent faire une demande de subvention.

M. Trono souligne que la commune ne peut octroyer des subventions à des associations hors de son territoire. Le Centre doit donc faire une demande de dons. Il précise que l'apéritif a été payé généreusement.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 23h00.

Le Président du Conseil
René Gisiger

La Vice-présidente du Conseil
Simone Bowman

Le Secrétaire
Jacques Nierlé